



BULLETIN MUNICIPAL

DÉCEMBRE
2021

credit photo @jean-michel Peyral



Chers administrés,

L'été 2021 laissait présager une vie normale. Quelques manifestations ont pu être organisées : marchés gourmands, fête de la Saint Louis, Mois du doc, Salon du Polar, inauguration du nouveau stade du rugby, ... avec, on le voyait, l'envie et le besoin de se retrouver !

Malheureusement, nous avons été rattrapés par la pandémie mettant un nouveau coup d'arrêt à la vie sociale, nous obligeant par la même reprise d'un protocole stricte au niveau des écoles et l'annulation des locations de salles communales.

Malgré cela, les commissions ont réalisé la totalité des projets programmés pour 2021. Merci aux élus pour leur engagement et leur travail ainsi qu'aux agents communaux toujours disponibles en toutes situations.

Une page s'est tournée après plus de 35 années de bons et loyaux services, Jean-Claude DELSOL a fait valoir ses droits à la retraite. Le 1er octobre fut l'occasion pour moi, accompagné par Gilbert CLAUD, des élus, des membres du Centre Communal d'Action Sociale, des employés communaux et de sa famille, de le remercier lors d'une cérémonie d'au revoir. Merci Coco !!
C'est Laurent VIDALINC, embauché en juin pour les remplacements d'été, qui a su s'intégrer très rapidement et qui donne toute satisfaction par son côté polyvalent, qui prendra son poste.

Depuis sa création, l'Agence Postale Communale observe une progression d'activité constante qui confirme le besoin d'un tel service sur notre territoire et ceci grâce à l'engagement et le professionnalisme des nos agents Marine CHEYVIALLE et Karine GOUTELLE.

2022 devrait voir :

- la réalisation de 8 logements au-dessus de la médiathèque à destination des résidents de l'ESAT d'Anjoigny, travaux en partie subventionnés par l'État (DETR) et la Région.

- Si tout va bien, la construction d'une halle couverte en lieu et place de l'ancien hôtel DELCAMP ravagé par un incendie en octobre 2020. Un accord a été trouvé avec les propriétaires pour le rachat de la parcelle à l'euro symbolique. Cet aménagement permettra la mise en place d'un lieu de manifestation (spectacles, marchés, dégustations, ...) à destination des associations, commerçants et producteurs.



Comme annoncé dans notre profession de foi de campagne, nous avons lancé, avec la Communauté de Communes du Pays de Salers, l'étude d'un projet de micro-crèche, structure d'accueil bientôt indispensable puisque dans les prochaines années plus de la moitié de nos assistantes maternelles prendront leur retraite. Un besoin et un service nécessaires pour notre commune.

L'arrêté règlementant le stationnement dans la traverse du Bourg visant à faciliter l'accès aux commerces a eu un effet positif mais il y a encore des efforts à faire !

« Pour l'instant, la gendarmerie n'a pas encore verbalisé ».



L'opération « Une Poule à la maison » fut un succès.
Près de 200 poules distribuées.

Cette année, je souhaite la mise en place d'une ou deux ruches pédagogiques (« ruche cheminée ») où petits et grands pourront suivre l'activité des abeilles sans danger.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel titulaire et sous contrat pour son implication et sa disponibilité ceci afin de vous apporter des services de qualités tout au long de l'année.

En conclusion, les membres du Conseil Municipal, du Centre Communal d'Action Sociale et le personnel communal se joignent à moi pour vous adresser nos vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

André DUJOLS, Maire de Saint-Cernin

« CE QU'IL Y A DE BON POUR L'ESPÉRANCE, C'EST QU'ELLE NOUS PROMET LE MEILLEUR POUR DEMAIN »

Ève BÉLISLE.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Suite à la démission de M. Eric BOUSQUET, une nouvelle répartition des adjoints, conseillers délégués et des délégations a été votée en conseil municipal et nous accueillons Matthieu PIJOLAT, qui a intégré la commission Culture et pris en charge le recensement.

JORDAN ANGELVY, LUC AVELLANEDA, CHRISTELLE CHAUVET, ANDRÉ DUJOLS, PIERRE DUPONT BRUNO FILIOL, STÉPHANIE GAILLARD, JEAN CHRISTOPHE GUY, DANIELE LACOMBE, SYLVIE LACOMBE. MATHIEU PIJOLAT, THIERRY RIEU, CÉCILE ROQUESALANE, STÉPHANIE SALIES, GEORGETTE TOUZY.



Stéphanie SALIES



Mathieu PIJOLAT

BRUNO FILIOL, 1ER ADJOINT

chargé de l'urbanisme, des travaux et de la sécurité

STÉPHANIE GAILLARD, 2ÈME ADJOINTE

chargée de l'administration générale, des finances, et des relations extérieures secondée par le conseiller délégué en charge des affaires scolaires et des manifestations publiques

THIERRY RIEU, 3ÈME ADJOINT

chargé des bâtiments communaux, du logement, du développement durable et du cadre de vie

DANIELE LACOMBE, CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE

chargée des affaires scolaires et des manifestations publiques

STÉPHANIE SALIES, CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE

chargée de la culture, des animations communales et du patrimoine

MISSIONS ET COMMISSIONS

1 – URBANISME, TRAVAUX ET SÉCURITÉ

Programmation des travaux afférents à la création et à l'entretien des infrastructures et bâtiments communaux, Gestion du planning du personnel technique, Programmation des travaux d'entretien des routes communales, Pré-instruction des demandes déposées et liées à la voirie communale, Réflexion et programmation des mesures de sécurité sur le territoire du village (sécurité routière, biens dégradés présentant un danger pour les personnes et autres biens, sécurité de l'accès au groupe scolaire ...), Gestion des questions relatives aux biens sectionnaires et communaux, Propreté du bourg et des villages, Mise en place de la signalétique communale, Etude de l'état d'accessibilité de la voirie, des espaces publics et des transports, Etude et préparation de toutes les thématiques et dossiers en lien avec les questions d'urbanisme et d'habitat sur lesquelles elle émet un avis consultatif (permis de construire, déclarations préalables de travaux, certificats d'urbanisme...), Gestion de l'éclairage public et de l'eau en lien avec les syndicats, Suivi des contrôles de l'assainissement

MEMBRES : Bruno FILIOL, Jordan ANGELVY, Christelle CHAUVET, Sylvie LACOMBE, Georgette TOUZY, Thierry RIEU

2 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES, RELATIONS EXTÉRIEURES

L'organisation et le fonctionnement des services publics communaux (personnel, écoles, mairie), La réflexion sur la création de nouvelles Commissions, La préparation et élaboration des documents financiers de la Commune (Budgets primitifs, décisions modificatives, comptes administratifs), Gestion de la dette et des emprunts. Suivi des dossiers en lien avec les affaires administratives, Mise en place d'actions pour répondre dans un cadre éducatif aux besoins de scolarité, d'accueil, de loisirs et d'épanouissement des enfants en lien avec le conseil départemental et la communauté de communes, Relation et relais avec les assistantes maternelles, Etudier les projets sociaux en lien avec les actions du CCAS, Aider à l'épanouissement et à l'insertion des jeunes dans la vie communale, Amélioration des relations Elus/Administrés (démocratie participative, accueil des nouveaux arrivants...), Rédaction des supports d'informations communaux en lien avec les responsables de commissions, Développement de la communication numérique.

MEMBRES : Stéphanie GAILLARD, Luc AVELLANEDA, Christelle CHAUVET, Pierre DUPONT, Danièle LACOMBE, Cécile ROQUESALANE, Georgette TOUZY

3 – BATIMENTS COMMUNAUX, LOGEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE

Amélioration des actions en matière de développement durable (énergies renouvelables, économies d'eau, d'électricité, de pétrole, zéro phyto) Etude de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant. Occupation du domaine public, gestion du cimetière, gestion administrative des bâtiments et logements communaux, fleurissement de la commune, améliorer le cadre de vie (parcs, jeux, jardins, espaces verts...)

MEMBRES : Thierry RIEU, Bruno FILIOL, Sylvie LACOMBE, Cécile ROQUESALANE, Stéphanie SALIES

4 – AFFAIRES SCOLAIRES ET MANIFESTIONS PUBLIQUES

Mettre à disposition des enseignants et des enfants, les moyens pour assurer des conditions optimales de scolarité dans les écoles maternelles et élémentaires (personnel communal, transports, restauration scolaire (contrôle des menus et commandes)), Organisation de toutes les manifestations publiques à l'initiative de la Municipalité (réunions publiques, inaugurations, cérémonies diverses).

MEMBRES : Danièle LACOMBE, Luc AVELLANEDA, Pierre DUPONT, Stéphanie GAILLARD, Georgette TOUZY

5 – CULTURE, ANIMATIONS COMMUNALES ET PATRIMOINE

Réflexions sur les actions à mettre en oeuvre sur le village pour redynamiser la vie local, Relation et relais avec les associations locales, les agriculteurs et les commerces ainsi que le marché, Dynamiser la programmation culturelle de la commune avec l'accueil de spectacles et la mise en place d'exposition, Développement économique, artistique et touristique en lien avec le tissu commercial et artisanal, en concertation avec la Communauté de Communes, Gestion de la médiathèque, Valorisation du patrimoine.

MEMBRES : Stéphanies SALIES, Jean-Christophe GUY, Cécile ROQUESALANE, Jordan ANGELVY, Mathieu PIJOUAT

DÉLÉGATIONS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

DUJOLS André
FILIOL Bruno
GAILLARD Stéphanie
LACOMBE Danielle
DUPONT Pierre

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE (SIVU)

CHAUVET Christelle
ROQUESALANE Cécile
RIEU Thierry

APPELS D'OFFRES DUJOLS ANDRÉ+

FILIOL Bruno - CHAUVET Christelle
RIEU Thierry - SALIES Stéphanie
ANGELVY Jordan - LACOMBE Sylvie

SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION DOIRE BERTRANDE

FILIOL Bruno
RIEU Thierry

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DUJOLS ANDRÉ +

6 MEMBRES ÉLUS / 6 MEMBRES NON ÉLUS

AVELLANEDA Luc - CHAUVET Marie Jeanne
GAILLARD Stéphanie - DUNION Marie-Lyse
LACOMBE Danielle - GIBERT Catherine
RIEU Thierry - HERMET Gérard
SALIES Stéphanie - LAJARRIGE Laetitia
TOUZY Georgette - ROUQUIER Alain

IMPÔTS DIRECTS

3 TITULAIRES ÉLUS 2 SUPPLÉANTS ÉLUS

DUPONT Pierre - FILIOL Bruno -
GAILLARD Stéphanie
AVELLANEDA Luc - LACOMBE Sylvie
+

3 TITULAIRES NON ÉLUS 3 SUPPLÉANTS NON ÉLUS

CRETOIS Jacques - BARBET Serge
DEJOU Jacques - JOANNY Louis
FRAISSINIÉ Marie-Jeanne - LESCURE Alain

COLLÈGE HENRI MONDOR

GAILLARD Stéphanie
LACOMBE Danielle

CAISSE DES ÉCOLES

GAILLARD Stéphanie
LACOMBE Danielle
DUPONT Pierre

SIETOM

DUJOLS André

DÉFENSE

FILIOL Bruno

HABITAT

PIJOULAT Matthieu
RIEU Thierry

FREDON

RIEU Thierry

DÉLÉGATION SERVICE PUBLICQUE

3 TITULAIRES + SUPPLÉANTS

GUY Jean-Christophe - TOUZY Georgette
GAILLARD Stéphanie
CHAUVET Christelle - ROQUESALANE Cécile

AFAPCA

AVELLANEDA Luc

CLECT

DUJOLS André

TOURISME - CULTURE SPORT JEUNESSE (CCPS)

PIJOULAT Matthieu

AGEDI

GAILLARD Stéphanie

FINANCES



Le Compte administratif et le compte de gestion 2020 ont été approuvés le 13 avril 2021 par le conseil municipal.

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- le fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune
- l'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section. L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT 2020

libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		120 043,69	101 373,40		101 373,40	120 043,69
Opérations de l'exercice	793 017,56	1 104 417,67	515 485,44	634 831,63	1 308 503,00	1 739 249,30
TOTAUX	793 017,56	1 224 461,36	616 858,84	634 831,63	1 409 876,40	1 859 292,99
Résultat de clôture		431 443,80		17 972,79		449 416,59
				Reste à Réaliser	191 898,00	
				Total (excédent de financement)		257 518,59

QUELQUES CHIFFRES REPERES 2020

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En €/hab	Montant en € par hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Ressources Fiscales	460	541	477	449
Dotations et participations	437	358	201	205
Ventes et autres produits courants non financiers	84	141	99	93
Produits réels financiers	0	2	0	0
Produits réels exceptionnels	1	11	9	9

Strate de référence :
Population : 1100
Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En €/hab	Montant en € par hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Charges générales	239	266	196	192
Charges de personnel	333	363	270	271
Charges de gestion courante	109	117	111	109
Charges réelles financières	3	29	19	15
Charges réelles exceptionnelles	0	13	7	7

Strate de référence :
Population : 1100
Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

RECETTES D'INVESTISSEMENT

En €/hab	Montant en € par hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	102	61	67	56
Recettes liées aux emprunts	0	170	62	54
Subventions et participations d'équipement reçues	72	126	100	86

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En €/hab	Montant en € par hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	432	381	303	268
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	37	130	90	75

FINANCES



Le budget 2021 a été voté le 13 avril 2021 par le conseil municipal, en même temps de le vote du compte administratif. En effet, même si cela oblige à clôturer l'exercice de manière précoce, ce calendrier permet l'intégration des résultats 2020 au budget primitif 2021.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de maintenir un endettement faible ;
- de mobiliser autant que possible, des subventions auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région ou du département
- de maintenir des dépenses d'investissement dynamiques grâce à un autofinancement émanant d'une section de fonctionnement en suréquilibre, c'est-à-dire présentant davantage de recettes que de dépenses.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie périscolaire), aux impôts et taxes, aux dotations et participations et aux revenus des immeubles

Elles s'élèvent à 1 370 621,59€ pour l'année 2021.

Quatre principaux types de recettes pour la commune :

- Les impôts locaux (297 749 €) + taxes sur les pylônes (174 183€)
- Les dotations versées par l'Etat (461 318€ en légère hausse par rapport à 2019 et 2020)
- Les revenus des immeubles : env. 26 400 €
- Les prestations de service à la population (48 000€).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges générales (l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures), les salaires des agents communaux, les subventions versées aux associations, les contributions à divers organismes, les indemnités des élus et les intérêts de la dette à payer.

Elles représentent 1 370 621,59 € dont :

- les charges générales comprenant les achats divers, les services et les taxes (372 173,87€),
- les dépenses de personnel (432 000 €) soit environ 36% des dépenses totales de fonctionnement.
- le virement à la section d'investissement de 405 501,28€.



LES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX POUR 2021

(inchangés depuis plus de 10 ans)

Suite à la suppression de la taxe d'habitation, de nouveaux taux ont été votés en intégrant la part du département sur notre taux de la taxe foncière comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti : 39,14% (taux commune 2020 = 15,58% + taux département 2020 = 23,56%)
- Taxe foncière sur le non bâti : 68,28% (inchangé).

FINANCES

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de véhicules, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes.
- en recettes : l'autofinancement et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les travaux de réhabilitation du dessus de la médiathèque au profit de 8 logements sociaux pour 604000 € représentent le principal projet de l'année 2021, suivi de la création d'un local de stockage au gymnase pour 105 000€ et une piste forestière sur le village d'Anglards le Pommier pour un peu plus de 100 000€

D'autre part, , une partie des opérations d'investissement de 2020 reste à réaliser pour près de 480 000€ dont les travaux de voirie, la maison des services, la place de la maison d'artisans d'art.

Les principales recettes d'investissement prévues :

- les subventions prévues : environ 350 000€ dont des subventions d'état (DETR) pour les logements sociaux, Subvention de la région pour la sécurisation de l'école ou encore le four du Beix, subvention de l'ONF...
- Un excédent de fonctionnement capitalisé de 173 925,21€
- un recours à l'emprunt de 256 409,00 €

La section d'investissement s'équilibre à 1 689 650 €.

OPERATIONS D'EQUIPEMENT 2021

OPE	LIBELLE	RAR 2020	BUDGET 2021
112	TRAVAUX ELECTRIFICATION	48 500 €	42 000 €
113	HOTEL DELCAMP	0 €	3 000 €
114	MATERIEL MOBILIER DIVERS	9 040 €	22 000 €
116	LOGEMENTS MEDIA	0 €	604 000 €
127	TRAVAUX BATIMENTS CNX	1 200 €	25 000 €
150	VOIRIE	246 000 €	21 800 €
176	GYMNASE	0 €	105 000 €
186	CREMATORIUM	1 440 €	0 €
187	MATERIEL SERVICE TECH	0 €	58 000 €
190	ECOLE	3 400 €	15 000 €
191	CULTURE / PATRIMOINE	35 000 €	17 000 €

OPE	LIBELLE	RAR 2020	BUDGET 2021
192	AIRES DE JEUX	0 €	10 000 €
193	AMENAGEMENT MAISON SERV	76 796 €	3 600 €
194	PROJET PARTICIPATIF VILLAGES	1 840 €	15 000 €
195	AIRE DE CAMPING CAR	13 400 €	2 000 €
196	TRANCHE BOURG	0 €	5 000 €
197	PLACE MAISON ARTISANS ART	27 000 €	0 €
198	ADRESSAGE	4 400 €	7 700 €
199	DEVELOPPEMENT DURABLE	0 €	13 000 €
200	ROUTE FORESTIERE	10 000 €	102 454 €
201	SECURITE - DEFENSE		35 000 €
TOTAL OPERATIONS		478 016 €	1 106 554 €

DÉTAIL DES OPERATIONS

112 ELECTRIFICATION (SDE) = 41 396,25€

EP rugby solde 42 507.54€ / Economie énergie villages 5940.68€

EP sous la mairie 964.96€ / Village de Lagarde BT/EP 11731.29€ / Village de Lagarde Travaux Orange 11000€ / Village de Fontbulin BHT/EP 6400€ / Village de Fontbulin Travaux Orange 10600€ / EP Ourzeaux 700€

113 HOTEL DELCAMP = 3 000,00€

Etude 3000€

114 MATERIEL MOBILIER DIVERS = 18 844,03€

Panneaux 310.50€ / Plan d'évacuation médiathèque 120€ / Clé RGS 200€ / Ordinateur 1500€ / Défibrillateurs Automatiques 6908,88€

Aspirateurs 1500€ / matériel informatique DGFIP 840€ / matériel informatique secrétariat 861€ / illuminations de Noël 10000€ / Poste Informatique 1 574,74€ / Mobiliers Parcs et jardin 3 600€

116 CREATION LOGEMENTS SOCIAUX = 604 000€

Création de 8 logements sociaux (projet ESAT) 604 000€

127 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX = 21 363,17€

Faitage église = 720€ / Remplacement centrale incendie = 393,12€

Réparation porte service technique = 3292.80€ / Travaux Logements 9 850,37€ / Remplacement Porte Cantine 8 220€

150 VOIRIE / RESEAUX = 27 590,00€

Routes 239 00€ / Systeme prévention incendie rugby 5 790€

Travaux (point à temps) 20000€ / Dalle pour abri Bus Anjoigny 1 800€

176 GYMNASSE = 92 000,00€

Réfection en Leds = 19800€ / Bâtiment de stockage 85 000€

186 CREMATORIUM = 0,00

Honoraires Aspasia = 1440€

187 MATERIEL SERVICES TECHNIQUES = 58 000€

Epareuse 18600€ / Tracto-Pelle 30000€ / Véhicule léger 10000€ / Petit matériel 2000€

190 ECOLE = 12 448,03€

Grille de protection pour luminaire = 842,88€ / Buffet chauffant = 2 520€ DM - 880€

Décoration vitres Ecole 1 831,20€ / Laverie 5 896,83€ / Distributeur plateaux 1 000€ / Mobilier école (accueil maternelle) 3 000€ / Présentation virtuelle école - site Web 720€

191 CULTURE PATRIMOINE = 16 260,80€

Fontaine d'Enfenestre 3 360€ / Parcours Patrimoine 5 834.40 € / Four du Beix 25 496.10€

Signalétique chemins de randonnée parcours patrimoine 3 420,80€ / Etudes Belvédère 8 000€ / Vitrophanies 4 840€

192 AIRE DE JEUX = 9 663,98€

Sol city 9 663,98€

193 MAISON DES SERVICES = 3 600€

Travaux + études 76 796€

Vernis intumescent Mairie 3 600€

DÉTAIL DES OPERATIONS

194 PROJET VILLAGES = 3 500€

Anglards le Pommier 1 835,28€

195 AIRE DE CAMPING CAR = 2 000€

travaux aire de camping car 2 000€

196 TRANCHE BOURG = 5 000€

Etude 5 000€

197 PLACETTE MAISON ARTISAN D ART = 0,00

Etude = 4000€ / EP Place de l'église (maison des artisans d'art) = 1 345,69€

198 ADRESSAGE VILLAGE = 7 700€

Etude = 4 400€

Plaques numéro de maisons 4 500€ / Panneaux de signalisation Villages 1 200€

199 DEVELOPPEMENT DURABLE = 13 000€

Cuves récupération d'eau gymnase 13 000€

200 ROUTE FORESTIERE = 102 454€

Etude = 10 000€

Anglards le pommier 102 454€

201 SECURITE - DEFENSE = 34 471€

Réfection 1 poteau incendie 6 500€ / Serveur informatique 9 971€ / Sécurisation portail Ecole 18 000€

SUBVENTIONS

Sur ce budget 2021, plusieurs dossiers seront déposés afin de financer nos opérations d'équipement. Les montants budgétisés sont pragmatiques et parfois même en deçà de la demande afin de limiter les risques et anticiper la perte de subvention.

LOGEMENTS SOCIAUX :

Etat (DETR) : 150 830€ soit 30%

Région : 112 000€ soit 25%

ROUTE FORESTIERE ANGLARDS LE POMMIER :

Europe et Etat : 82 962,80€ soit 80%

SÉCURISATION ECOLE PRIMAIRE :

Région : 7 500€ soit 50%

Ils soutiennent nos projets d'équipements 2021



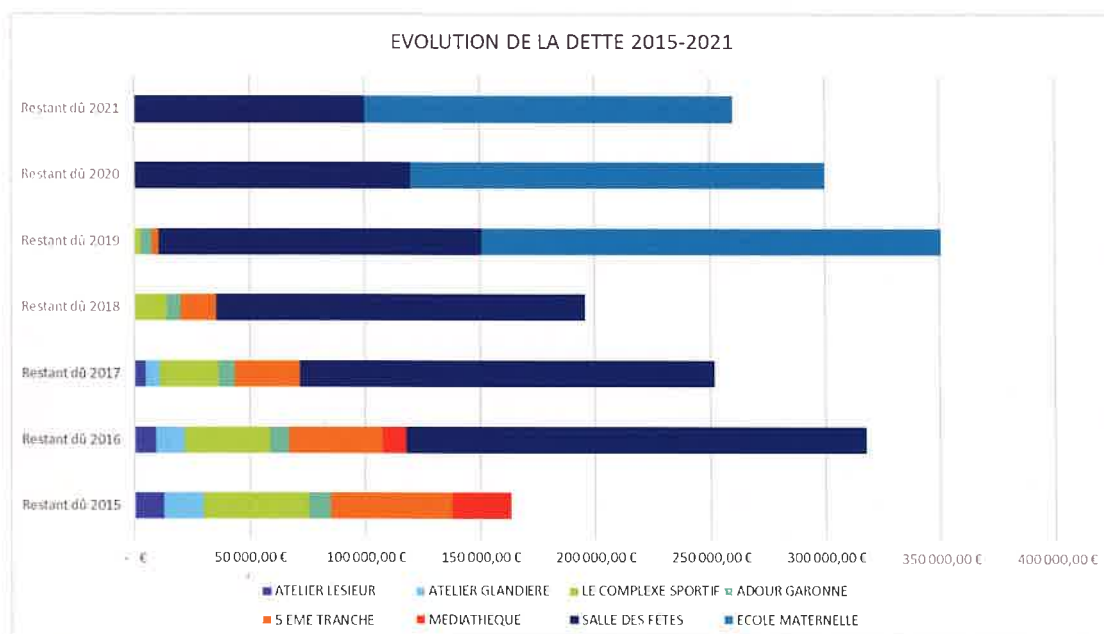
**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

EVOLUTION DE LA DETTE



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions proposées cette année ont été attribuées selon les années antérieures. Nous vous rappelons que chaque demande de subvention doit être accompagnée d'un bilan moral et financier, d'un RIB et d'une attestation d'assurance à jour.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2021	ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2021
RACING CLUB DE SAINT CERNIN	3 500,00 €	FOYER SOCIO EDUCATIF	300,00 €
APE	3 000,00 €	HANDBALL CLUB NRJSC	300,00 €
COMITE ANIMATIONS ESTIVALES	3 000,00 €	LES FOUS VOLANTS DE LA DOIRE	300,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 400,00 €	LES PEINTRES DE SAINT CERNIN	300,00 €
FOOTBALL CLUB DES 4 VALLEES	1 400,00 €	AMIS DE LA LECTURE*	200,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE	1 200,00 €	ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE	200,00 €
ADMR	1 000,00 €	APPMA DE PLEAUX	200,00 €
ASED CANTAL ADAVEMIC	500,00 €	COURANT D AIRS	200,00 €
LE SOIR A LA BRUNE	500,00 €	DONNEURS SANG	200,00 €
DECOUVERTE DES SENTIERS DORIEN	400,00 €	ECOLE DE L INNOVATION	200,00 €
ECHANGE TERROIR ET CULTURE	400,00 €	ENTENTE DE LA MARONNE	200,00 €
ACCA	300,00 €	RETROS DU PLATEAU	150,00 €
AGV DE LA DOIRE	300,00 €	ANCIENS COMBATTANTS	100,00 €
AMICALE ANCIENS SAPEURS POMPIERS	300,00 €	DOIRE PATRIMOINE ASPPCS	100,00 €
CLUB VALLEE DE LA DOIRE	300,00 €	PREVENTION ROUTIERE	100,00 €
ELEVEURS CHEVAUX LOURDS	300,00 €	REFUGE BIENVENUE	100,00 €

URBANISME, TRAVAUX ET SÉCURITÉ



TRAVAUX VOIRIE

La réfection de la voirie en tri-couche sur les villages de Altérines, Fontbulin, Apcher, Le Puech Marzes, Le Beix, Le Theil, Ragheaud a été réalisée par l'entreprise COLAS pour un montant de 35 713€.

Sur les villages du Cambon et Thourou, la voirie et le réseau d'eaux pluviales ont été repris entièrement avec élargissement de l'emprise. Sur Lamourio, un enrochement a été nécessaire afin de stabiliser et élargir la route. Sur Cambourieu, Roziers-Bas, Lafon et Bélières, les caniveaux et la voirie ont aussi été réhabilités. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise BERGHAUD pour un montant de 232 523€.

La placette à côté de l'église sera réaménagée au printemps 2022 par l'entreprise BERGHAUD pour un montant de 32 902€. Ces travaux budgétisés sur 2021 ont pris du retard suite à la difficulté pour trouver un prestataire.

TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE SERVICE TECHNIQUE EN RÉGIE

- mise en place de 4 défibrillateurs extérieurs
- confection de 2 dalles pour recharge batterie vélos électriques dans l'enclos municipal à côté de la borne foraine
- remplacement du sol du city durant l'été 2021



TRAVAUX SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CANTAL (SDEC)

Sous convention avec le SDEC, la mairie a financé 50% des travaux suivants :

- Eclairage public et mise en sécurité de l'escalier sous la boulangerie vers le parking réalisés par l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 965€.
- Mise en souterrain des réseaux basse tension et Orange, éclairage public (pose de candélabres à LEDS avec abaissement de la puissance de minuit à 5h) au village de Fontbulin par l'entreprise MCR pour un montant de 17 000€ ainsi qu'au village de Lagarde par l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 28 500€ (fin des travaux prévue printemps 2022).
- Alimentation basse tension et éclairage public de l'aire de camping car par l'entreprise MCR pour un montant de 4 590€ (janvier 2022). Il est prévu la pose de 4 candélabres majoritairement récupérés au service technique.
- Aménagement éclairage public de la placette à côté de l'église par l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 1345€ (début des travaux printemps 2022).

TRAVAUX RÉSEAUX EAUX USÉES / EAUX PLUVIALES :

Les travaux réalisés sur les réseaux d'eaux, même en partie privative, doivent faire l'objet d'une déclaration auprès de la communauté de communes du Pays de Salers pour les travaux concernant les eaux usées (Assainissement Individuel et Collectif), auprès de votre mairie si les travaux concernent les eaux pluviales.



D'autres projets sont à l'étude pour 2022 : enfouissement des réseaux dans les villages, agrandissement du parking sous le Crédit Agricole, poursuite de réfection de voirie...

Toutes les constructions de plus de 5 m² doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie (déclaration préalable de travaux ou permis de construire). La création de piscine fait l'objet d'une réglementation spécifique : seuls les bassins de moins de 10 m² situés en dehors d'un périmètre de protection (châteaux, Tour de Marzes, Eglise...) peuvent être réalisés sans demander d'autorisation. L'installation d'une piscine hors sol fait également l'objet d'une réglementation particulière : seules les structures installées moins de 3 mois par ans (ou moins de 15 jours par ans dans un périmètre de protection) ne font pas l'objet de déclaration.

Avant de commencer des travaux, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie ou la Direction Départementale des Territoires (04-71-68-03-03) chargée de l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Pour information, la traque des piscines non déclarées a été considérablement facilitée par la mise en place de google maps, le service de cartographie en ligne de google.

COMMUNICATION ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

La mairie de Saint Cernin vous informe de l'actualité locale à travers différents médias. Ces derniers sont animés pour vous servir au quotidien et partager les temps forts qui rassemblent les habitants.

La commission Communication de la commune s'est dotée de nombreux atouts pour vous prodiguer une information de qualité, mais aussi partager et tisser des liens de proximité.



LIKEZ LA PAGE FACEBOOK MAIRIE DE SAIN-CERNIN !

La mairie vous informe en continu de toute l'actualité qui concerne le village et partage avec vous les images des temps forts qui rythment son quotidien.

→ Associations doriennes, cette page est aussi la vôtre. Communiquez vos événements et photos à mairie@saint-cernin.fr et nous les diffuserons.

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAU POCKET !

Ce système téléchargeable sur smartphones, tablettes et maintenant ordinateur. Simple et efficace, il vous prévient instantanément par notification sur les smartphones et tablettes des alertes et des informations de votre commune. Alertes risques majeurs ou météo, coupures réseau, travaux sur la voirie, événements et manifestations ... Que vous soyez chez vous ou en déplacement, au travail ou en congés, restez connecté à l'actualité de votre commune !



SITE OFFICIEL DE LA MAIRIE DE SAINT CERNIN

Un nouveau site internet, afin de répondre au mieux à vos besoins. Une version qui inclut de nombreuses nouveautés dont l'ergonomie (l'organisation des contenus et des rubriques a été repensée pour faciliter l'accès aux informations), le design (plus actuel, toujours en harmonie avec la charte graphique), la navigation (le site devient compatible avec vos tablettes et smartphones).



BULLETIN MUNICIPAL ANNUEL

Il permet de faire un retour sur ce qui a marqué la vie du village au cours des douze derniers mois, source d'actualités et d'événements d'ordre municipal ou associatif. Il est distribué dans tous les foyers,



Mais aussi un panneau d'affichage où l'on retrouve les publications obligatoires.

COMMUNICATION ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Pour vous informer et vous alerter votre Commune s'équipe de PanneauPocket

Toute actualité de la Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore, seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Disponible sur Google PlayStore (Android), AppStore (iOS) ou AppGallery (Huawei).



Retrouvez également l'application sur ordinateur toutes les infos et à l'adresse des communes sur app.panneaupocket.com



Pour vous informer et vous alerter, la Mairie de Saint-Cernin s'est équipée de l'application PanneauPocket, pour plus de rapidité et sans connexion aux réseaux sociaux.

Vous recevrez directement des notifications sur votre téléphone. Elle est gratuite, simple, disponible sur smartphone et ordinateur.

Attention, une mise à jour est à faire si vous ne recevez plus les notifications.



PLAQUETTE DE PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE

Ce support nous permet de mettre en avant notre groupe scolaire, son implantation, ses structures (classes, salle de motricité, de garderie, préaux, city Stade, classes numériques), mais aussi les valeurs éducatives. Nous mettons donc en avant l'implantation du bâtiment facilitant l'accès aux installations sportives et à la médiathèque municipale, la sécurisation des accès, son parking réservé aux transports, la proximité directe avec le collège Henri Mondor privilégiant la mise en place d'échanges, les avantages que la commune propose aux familles comme la prise en charge de 80 euros sur les 120 euros facturés pour le ramassage et un repas à 1 euro pour la plupart des enfants (selon quotient familial).



VISITE VIRTUELLE DE L'ÉCOLE

En complément de notre plaquette, ce support version numérique nous permet d'ouvrir les portes de l'école aux familles, nouvelles ou pas. Une façon moderne de choisir son école !



Vous souhaitez découvrir ou redécouvrir l'école ? Scannez le QR code pour accéder à la visite virtuelle !



D'autres projets sont à l'étude notamment un panneau lumineux dans le bourg afin de faciliter la diffusion de l'information au plus grand nombre et encore quelques idées à concrétiser afin de promouvoir tous les acteurs de notre commune.

COMMUNICATION ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AVEC VOUS, SAINT-CERNIN, COMMUNE ACTIVE !

Grace à vous, Saint-Cernin est une commune active, solidaire, dynamique.

Aidez nous à mettre en lumière nos atouts économiques et sociaux, envoyez nous vos informations !

Associations, vous souhaitez que la commune communique vos réunions, vos actualités, envoyez vos informations et photos à mairie@saint-cernin.fr

Commerçants, artisans, producteurs, associations, une page vous est dédiée sur notre site. Demandez nous le formulaire à remplir afin de vous recenser et mieux communiquer sur vos activités !

DES PROJETS SOCIAUX A L'ÉTUDE...

- ✓ Le projet de réalisation de huit studios au-dessus de la médiathèque, dans la continuité des logements actuellement occupés par les usagers de l'ESAT d'Anjoigny a pris du retard. En effet, suite à l'étude, certaines analyses ont dues être effectuées comme la présence d'amiante ou de plomb dans le bâtiment. La consultation par Cantal Habitat devrait intervenir rapidement mais les premiers chiffrages doivent être encore affinés compte tenu de l'augmentation des matières premières induite par la crise sanitaire actuelle.
- ✓ L'adhésion au Comité National d'Action Sociale au 31 décembre 2020 ayant été résiliée, le choix s'est porté cette année sur les chèques cadeaux Cantal de la CCI afin de recentrer notre action sociale sur les commerçants locaux ou plus largement sur le département.
- ✓ A notre initiative, une réunion a eu lieu avec les maires des communes voisines pour développer la mutualisation des activités autour de nos jeunes administrés.
Une convention est à l'étude afin de répartir les coûts de fonctionnement notamment de l'ALSH, accueil des enfants de 3 à 12 ans.
Suite à une étude géographique, il s'est avéré que les communes de St Cernin et St Martin Valmeroux, qui financent jusque là l'intégralité du fonctionnement (soit près de 32000 euros) ne représentent que 45% des enfants.
Une prochaine réunion devrait définir les modalités de répartition et les tarifs pour les familles extérieures à la convention. Dans un même temps, il a été demandé à la communauté de communes de réfléchir à la prise de compétences du domaine enfance et jeunesse.

CRÉMATORIUM - QUELQUES CHIFFRES



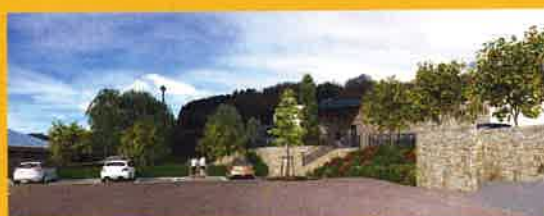
Nombre de crémations :

- 2020 = 265 crémations sur 10 mois de fonctionnement dont 10 dispersions de cendres au jardin des souvenirs et 7 dépôts d'urne au crématorium
- 2021 = 406 crémations dont 10 dispersions de cendres au jardin des souvenirs et 5 dépôts d'urne au crématorium

Redevance versée à la collectivité
versé au fonctionnement :

2020 = 2650€

2021 = 4120€

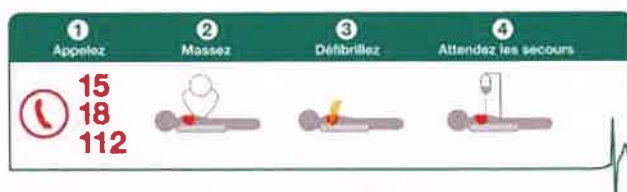


COMMUNICATION ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DES DÉFIBRILLATEURS ACCESSIBLES À TOUS 24H/24, 7J/7

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Ce sont donc 4 défibrillateurs entièrement automatiques qui sont à votre disposition : si l'appareil l'identifie comme nécessaire, le choc est délivré directement par l'appareil, sans intervention de l'utilisateur. Le coût de l'opération s'élève à 6300 Euros et l'installation a été réalisée par notre service technique.



La commune a inauguré sa maison des services, en présence du préfet, Serge Castel et de Marie-Hélène Roquette, conseillère départementale, les élus du Pays de Salers et l'architecte local Cyril Vidal. Après plus de deux ans de travaux de réhabilitation et de mises aux normes, la maison des services est opérationnelle. Pour un coût total de 204.106 € HT et 71.782 € de subventions d'État (DETR et DSIL).

L'aménagement concerne le bâtiment de la mairie mais aussi celui de la médiathèque avec l'objectif de créer un lieu d'échanges pour le public avec un maximum de services départementaux dont la PMI, les services sociaux, la mission locale, mais aussi pour les associations avec une salle de réunion dédiée. D'autres services pourraient venir compléter cette liste. Tous les bâtiments ont été repensés selon les normes d'accessibilité. Dans son discours, le maire a salué tous les acteurs qui ont participé à cette belle réalisation. « C'est un lieu de rencontres, de convivialité, d'écoute et d'information qui va être apprécié par les habitants et par les générations futures ».

Le préfet et Marie-Hélène Roquette ont félicité l'ensemble des acteurs pour cette réalisation « qui a été pensée par les élus afin de dynamiser l'axe principal de vie du bourg au cœur du village ».

COMMUNICATION ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ZOOM SUR LE PROJET DE MICRO-CRÈCHE

Notre commune faisant partie du programme "Petites Villes de Demain"*, nous avons pu mettre à l'étude, avec la Communauté de Communes du Pays de Salers (CCPS), l'un de nos projets de campagne pour rendre notre commune encore plus attractive et assurer l'avenir. L'objectif étant de proposer aux enfants un accueil collectif de qualité grâce à une équipe d'encadrants professionnels tout en gardant une dimension humaine, atouts que réunit une micro-crèche.

Avant la création, une étude de besoins et de faisabilité constitue la base du projet. Incontournable car elle permet à la Protection Maternelle et Infantile de délivrer son avis technique d'opportunité, première condition pour ouvrir une structure mais aussi d'ouvrir l'accès aux subventions CAF ou MSA. Cette étude a donc été menée fin 2021 sur l'ensemble du territoire. Elle a pour principal objectif de vérifier s'il y a adéquation entre les modes de garde existants et les besoins des familles en matière d'accueil du jeune enfant.

Le diagnostic sur l'ancien canton de Saint-Cernin a permis de révéler plusieurs points confortant notre projet :

- Nombre moyen d'enfants de moins de 6 ans gardés par une assistante maternelle en 2020 : 2,8
- 8,3% des assistantes maternelles en activité accueillent 5 enfants ou plus. Ce taux est de 22,9% à l'échelon intercommunal, et 23,5% à l'échelle départementale.
- 59% des assistantes maternelles ont plus de 55 ans. Ce taux est de 34% à l'échelon intercommunal, et 42% à l'échelle départementale.
- 9 enfants du canton sont gardés par une assistante maternelle en dehors de la CCPS.

En faisant l'hypothèse, que pour bien fonctionner, une place en crèche doit être occupée par au moins 2 enfants, le nombre de places en crèches à créer sur le territoire est estimé entre 23 et 28, soit 2 micro-crèches. Les deux cantons qui concentrent le potentiel d'enfants à accueillir le plus important sont celui de Saint-Cernin (21 à 27) et Saint-Martin-Valmeroux (16 à 18).

Le point essentiel et critique révélé par cette enquête est que la majorité des assistantes maternelles étant proches du départ à la retraite, la tension sur notre secteur risque de s'accroître ces prochaines années. Ainsi, d'après les **projections 2020** et en estimant **qu'une place en crèche soit occupée par 2 enfants** (nombre d'enfants par place recommandé pour optimiser le fonctionnement d'une micro-crèche), il apparaît un besoin de 14 places.

Le projet sera donc déposé prochainement auprès des services de la CAF afin de demander les financements nécessaires à l'investissement mais aussi au fonctionnement de la structure.

*Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.



AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

ÉCOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE

Malgré la hausse d'effectif sur cette année scolaire 2021-2022 sur le prévisionnel, notre école a perdu un poste d'enseignant, et ce, malgré nos divers courriers demandant un délai supplémentaire (105 pour 97 élèves sur 2020-2021).

Nous profitons de ce bulletin pour remercier les parents d'élèves qui se sont mobilisés avec nous contre cette fermeture de poste. Nous avons donc dû dire "Au Revoir" à Carine DAUDE, que nous avons eu l'occasion de remercier pour ses années de collaboration.



Dans un contexte sanitaire toujours difficile, nous avons dû nous adapter très souvent aux différents protocoles. L'école ne connaît pas encore son mode de fonctionnement normal avec toujours un accueil séparé pour les maternelles et les primaires mais aussi un service de restauration revu afin de respecter les distanciations.

Nous nous devons d'ailleurs de remercier les agents communaux rattachés à l'école, pour leur adaptabilité et leur professionnalisme.

SÉCURISATION DE L'ACCÈS



Cette année, l'école s'est vue dotée d'un nouveau portail. En effet, la sécurisation était une de nos priorités sur ce mandat.

Désormais, seules les personnes habilitées et détentrices d'un badge personnel peuvent accéder à l'enceinte de notre école. Les parents doivent sonner pour être mis en relation avec les services scolaires ou périscolaires. Ce projet de 18000 euros a été financé pour moitié par la Région.

Le mur d'accès et les grilles ont aussi été repris afin d'harmoniser l'ensemble.

Dans la continuité de l'année 2020, nous avons poursuivi l'embellissement de l'école avec notamment la pose de films sur les fenêtres de la salle de sieste. Afin d'obtenir l'obscurité, nous devons réfléchir au remplacement des rideaux vieillissants. Plusieurs options avaient été évoquées : Stores, rideaux ? Nous avons fait le choix de la gaieté en travaillant sur la même thématique du Petit Prince afin de conserver une certaine homogénéité.



AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES



Dans le même temps, les assises et vestiaires du hall d'accueil des deux classes maternelles ont été remplacés.

Après les plateaux individuels compartimentés, un buffet a été mis en place afin de maintenir la chaleur des plats tout au long du service qui se fait aujourd'hui en mode self, au plus grand ravissement de nos jeunes élèves.



Après plusieurs mois de travaux, le nouveau préau est désormais opérationnel permettant ainsi de multiplier les points d'accueil en cas de mauvais temps offrant une superficie plus importante que le précédent. Merci aux agents techniques qui ont finalisé le local de rangement. Trotinettes, ballons, raquettes, plots ont maintenant chacun leur place !

Enfin, l'école est désormais fibrée et les tablettes reprogrammées ce qui permettra un meilleur fonctionnement des classes numériques et un certain confort à l'utilisation.

ACTIVITÉS ADOS AUTOUR DU STREET ART

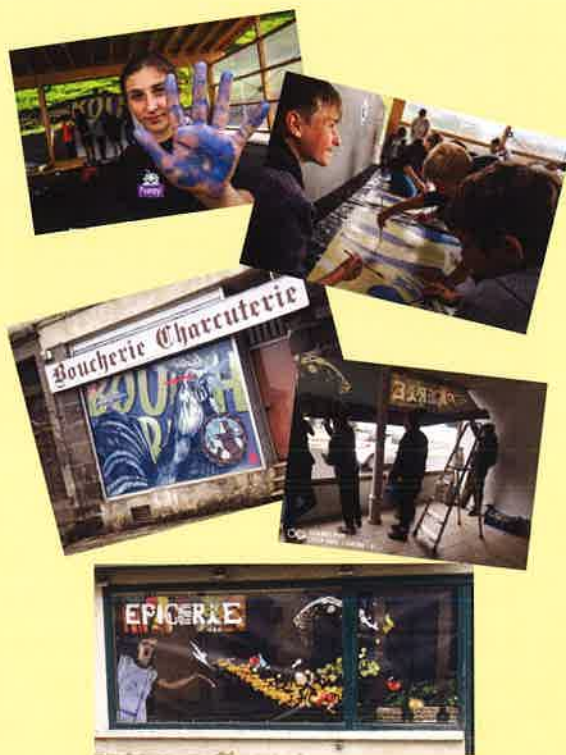
Quant l'art est au service des municipalités ! De grandes fresques qui attirent les regards des passants, des dessins qui donnent un coup de neuf à des vitrines afin de donner plus de visibilité et développer notre attractivité !

Et ceci avec le concours de notre jeunesse qui a pu s'essayer aux techniques du Street Art, du dessin mais aussi de la photographie.

A la demande des enfants, inspirés par la fresque Du Petit Prince réalisée l'an passé, nous avons de nouveau fait appel à Vincent PIETRI et son équipe Festival 10ème Art.

Objectif de la démarche : redynamisation du bourg avec pour objectif de faire revivre les vitrines des commerces fermés ! Deux vitrines ont donc été choisies sur deux sessions estivales.

Félicitations aux enfants qui ont œuvré et à Festival 10ème Art et merci aux propriétaires d'avoir accepté de nous suivre dans notre projet !



La commission travaille pour 2022 sur la sécurisation de l'école avec une réflexion sur l'arrière de l'école primaire mais aussi sur le remplacement du matériel de cuisine...

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

COLLÈGE HENRI MONDOR

Comme chaque année, les équipes sont mobilisées autour d'un projet dont la priorité est la réussite de l'élève mais aussi leur épanouissement.

Un collège dynamique qui a su aussi s'adapter aux mesures sanitaires pour continuer à proposer et fédérer tous ses élèves autour de plusieurs projets.



Une classe de neige inoubliable pour les 4ème du Collège à Val Thorens, voyage financé notamment par le FSE. Il est à noter que le CCAs a aidé toutes les familles de Saint-Cernin en versant une participation de 50€ par enfant.

Un groupe d'élèves du Collège Henri Mondor a pu participer à la finale des jeux des jeunes 2021 à l'INSEP à Paris.

Un beau week-end pour les élèves !!



Vous souhaitez voir ou revoir la vidéo ? Scannez le QR code pour accéder à la page !

Retrouvez la vidéo du CHALLENGE JERUSALEMA de nos collégiens !

Un collège familial, avec une équipe éducative et pédagogique impliquée, riche d'idées pour le bien-être de nos enfants et ce, malgré la pandémie ! Merci particulier à Mme CAILA, madame la Principale, à M. Jérôme ANGELVY et M. Sébastien JANIAUD, Professeurs d'EPS qui ont su allier les prescriptions sanitaires et le sport !

Un collège dont nous sommes fiers. Bravo à tous pour votre dynamisme et la belle image que vous donnez de notre collège et de notre commune !

VIE LOCALE, CULTURE ET PATRIMOINE



Début septembre, les associations étaient conviées à une réunion afin d'établir et de valider le planning d'occupation du gymnase et de la salle des fêtes. De plus, nous avons échangé sur différentes façons de promouvoir nos associations qu'elles soient sportives, culturelles ou solidaires. Ainsi, vu le contexte sanitaire encore compliqué, nous avons souhaité mettre en place un forum sous un format virtuel, qui sera accessible depuis le site internet de la mairie, et à ce jour le montage est en cours d'élaboration.

CRÉATION ASSOCIATION DES ARTISANS ET COMMERÇANTS DORIENS

Au printemps dernier, la CCI et les membres de la commission vie locale, avaient organisé une réunion d'information sur les enjeux et la nécessité de créer une association des commerçants sur notre commune afin de valoriser et de créer une dynamique de nos commerces et entreprises artisanales. Avec l'envie et l'implication de chacun, l'Association des Commerçants et des Artisans Doriens a été créée en décembre. Cette initiative importante pour notre village, est un point de départ du programme «Petites villes de demain» où la commune s'est inscrite, et également l'objectif du CCI Cantal Tour, d'aborder une thématique axée sur les leviers de croissance des commerces ruraux.

ANIMATION COMMERCIALE



En partenariat avec la CCI et l'Association des Commerçants et Artisans Doriens, nous avons pu réitérer la tombola de Noël permettant de faire gagner 60 Chèq'kdo Cantal pour une valeur de 1200 euros (Montant déterminé par les cotisations des adhérents à l'association des commerçants Doriens, par la subvention

octroyée par la mairie, ainsi que par la participation de la CCI) à dépenser uniquement chez les acteurs économiques locaux de Saint-Cernin.

Malgré les protocoles sanitaires changeant dus à la pandémie, nos associations (toutes confondues) ont su rassembler leurs membres ainsi que de nouveaux adhérents, afin de proposer aux Doriens des activités et des animations durant les 6 derniers mois de l'année.

Un grand MERCI à eux pour leur implication et leur dynamisme !



PÈRE NOËL

Cette année, comme vous avez pu le constater, le Père Noël s'est invité dans notre village, en y laissant sa boîte aux lettres ! De nombreuses lettres y ont été déposées, et le Père Noël, aidé par ses lutins, a répondu à chacun en glissant une petite surprise dans l'enveloppe pour le plus grand bonheur des enfants !



MARCHÉ DORIEN ET NOUVEAUTÉS DU MARCHÉ GOURMAND

Malgré un contexte sanitaire encore fragilisé par la pandémie, le marché Dorien se pérennise et accueille de nouveaux producteurs-exposants, les maraîchers de Saint-Eulalie /Besse, les fromages de brebis de Loupiac, le miel ...et le Food Truck de burgers (tous les 2ème vendredis du mois). Toujours soucieux, d'enrichir et d'étoffer notre marché hebdomadaire, nous œuvrons pour la recherche de nouveaux exposants, en faveur de produits locaux et variés.

Grâce à l'implication de nos exposants et en collaboration avec les associations Jumelage Barsac/St-Cernin et le Comité d'animations de Saint-Cernin, tout en respectant les règles sanitaires imposées, nous avons pu à



VIE LOCALE, CULTURE ET PATRIMOINE

nouveau répondre présents, à ce nouveau rendez-vous convivial, du Marché Gourmand Dorien instauré les vendredis, tous les 15 jours en juillet et Août. Un vrai moment d'échange et de partage, dans une ambiance festive qui permet de flâner sur les étals de nos producteurs et de déguster le « Terroir ».

Rendez-vous l'été prochain !

CULTURE

Toujours endigués par la pandémie, mais avec une envie irrésistible de faire vivre nos projets culturels de fin d'année, nous avons, avec l'aide de notre médiathécaire (toujours aussi impliquée et disponible), organisé ceux-ci, en s'adaptant parfois jusqu'au dernier moment au protocole sanitaire :

Cinéma : 11ème édition du mois du doc organisée par le Conseil Départemental, en partenariat avec la médiathèque de Saint-Cernin, a permis la diffusion, à la salle des fêtes, du film « A Contre-Courant. » le 06 novembre, la morale de cette histoire « Même à contrecourant, il est possible de faire de belles choses ». Pour cause de protocole sanitaire l'auteur n'a pas pu se déplacer, l'entrée était entièrement gratuite et une quinzaine de personnes étaient présentes.

Lecture : Dans le cadre du festival du conte Occitan, « Las Rapatonadas. » le vendredi 12 novembre, à la salle de fêtes, la mairie de Saint-Cernin a invité les élèves de CM2 et ceux de la classe Occitan du Collège, à un spectacle conté « Contes du Quercy » de Clément Bouscarel. 85 élèves étaient présents et ont été captivés durant 1h30.



Salon du Polar : la 6ème édition a pu avoir lieu le week-end du 19 et 20 novembre avec un travail acharné de la commission culture et de notre médiathécaire.

Les jeudi et vendredi, les médiations scolaires avaient lieu la journée, aux Lycée Georges Pompidou et Lycée Emile Duclaux d'Aurillac et le Lycée de Mauriac, aux collèges Henri Mondor de Saint-Cernin et au collège « Le Méridien » de Mauriac, collège de Pleaux ainsi que dans les écoles primaires de la Communauté de Communes du Pays de Salers des classes de CP au CM2.

Le samedi 20, le salon ouvrait ses portes de 10h à 18 h, avec rencontres et dédicaces des 22 auteurs présents, à 11h, un atelier d'écriture avec une auteure Delphine Bruyère et à 15h30, une table ronde avec 3 auteurs autour du roman policier historique : Delphine Montariol (roman polar victorien), Régis Delpeuch (roman historique faits réels) et Jean Luc Marcastel (roman polar/fantastique historique).

Et une nouveauté cette année, un jeu d'enquête palpitante dans le bourg de la commune à la recherche d'un mystérieux meurtrier, animé par notre comité de lecture.

Malgré le contexte sanitaire, le bilan de cette 6ème édition est très satisfaisant avec un public au rendez-vous, et un volume d'achat excellent, identique à la dernière édition. Les auteurs ont apprécié leur venue dans notre village, l'esprit chaleureux de notre salon a porté ses fruits avec des retours de mails et de sms tous très positifs. Nous tenons à remercier les partenaires actifs pour leur soutien financier autant que moral. C'est avec enthousiasme que nous préparons notre septième édition du salon du polar « Du sang sur les Volcans ».

PATRIMOINE

Le sentier du patrimoine, le projet, soutenu par le FEADER, est terminé ! Parcours à la découverte de notre patrimoine communal à faire en famille.

La restauration du four du Beix, soutenue par la région et la commune a débuté en juin 2021.

CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

AMELIORATION DE L'HABITAT

Pour pallier à une demande de recherche de logements locatifs régulière sur notre commune, nous avons entrepris la rénovation d'appartements inoccupés du fait de leur vétusté sur notre patrimoine communal (réfection des fenêtres, sols, peinture complète et amélioration sanitaire), travaux réalisés en partie par nos agents des services techniques et d'autre part par des entreprises locales. D'autres biens communaux seront à étudier par la suite pour les rendre également fonctionnels.



Nous tenons à vous informer que la demande de logements locatifs est permanente sur notre commune et nous vous encourageons à nous faire remonter les informations sur vos biens disponibles en mairie afin d'aiguiller les éventuels demandeurs.

En parallèle, nous étudions les différents terrains proches des constructions existantes (entrant dans le cadre de la loi montagne) et nuisant à minima au secteur agricole qui pourraient être bénéficiaires d'un Certificat d'Urbanisme dans un souci de maintien et voir même d'accroissement de population.

Comme vous le comprendrez, l'avenir de notre commune (commerces et service public) est lié à l'engagement que nous apporterons au développement de notre territoire, que ce soit sur le plan municipal ou à l'échelle de chaque citoyen. De plus, nous avons la chance d'avoir un territoire qui attire donc à nous de saisir cette opportunité.



CAMPINGS-CARS

Notre aire de stationnement camping-cars est enfin opérationnelle, reste à réaliser la partie éclairage public qui sera effectuée prochainement. Les premières remontées sont très positives quant à l'utilisation ainsi qu'à l'aménagement proposé que les utilisateurs apprécient de par son emplacement calme et profitant d'une belle vue sur la vallée.

ENVIRONNEMENT / CADRE DE VIE

Comme vous avez pu le constater, des cendriers et poubelles ont été installés dans la traversée du bourg, nous vous encourageons à les utiliser assidûment pour le bien-être de chacun. En effet il tient de rappeler que les mégots de cigarettes qui sont jetés à même le sol finissent généralement dans le réseau d'eaux pluviales et en suivant dans nos cours d'eau et engendrent donc une réelle pollution. De plus, ces mégots peuvent mettre jusqu'à 12 ans pour une dégradation complète.



La cuve de récupération d'eau de pluie est installée près du gymnase et pourra servir à l'arrosage des végétaux sur la période estivale, nous allons donc pouvoir étudier la mise en place d'un réseau visant à alimenter les parties sanitaires (WC uniquement) afin de l'exploiter au maximum et réduire l'utilisation de l'eau potable de notre réseau.

BÂTIMENT STOCKAGE MATÉRIEL

A compter du printemps 2022 débutera la construction d'un bâtiment près du gymnase. Ce local viendra combler un manque évident pour enfin rassembler le matériel servant aux diverses manifestations (tables / bancs /podium/chapiteaux) et ainsi faciliter la gestion et la manipulation très contraignante jusqu'ici pour nos associations communales.



ILLUMINATIONS DE NOËL

Cette année, la municipalité a tenu à apporter un peu de nouveauté sur les illuminations de Noël qui nous l'espérons seront le signe du retour à la tradition en renouant avec nos soirées festives et surtout des fêtes de fin d'année où nous pourrons à nouveau nous rassembler et oublier les mesures de restrictions imposées par la COVID mais en restant toutefois vigilants pour assurer l'avenir sereinement.

VISITES OFFICIELLES



Visite de Monsieur le Préfet

Mercredi 21 juillet, notre commune accueillait Serge CASTEL, préfet du Cantal, qui avait répondu à l'invitation de Monsieur le Maire pour une visite de la commune. Entouré d'élus, André DUJOLS a évoqué auprès du représentant de l'État tous les projets envisagés.

L'occasion pour nous de :

- présenter les infrastructures et services communaux (maison des services, agence postale, école publique, centre de secours, crématorium)
- promouvoir les services et les commerces présents sur la commune (bars, restaurants, épicerie, boulangerie, boucherie, quincaillerie, station service, garages, banque, cabinet médical, pharmacie, gendarmerie, foyer d'hébergement, centre de secours...)
- d'exposer les enjeux des programmes mis en place au service des habitants. Des sujets tels que les travaux, l'attractivité, le tourisme, les services, l'économie des ressources naturelles, la revitalisation du bourg ont pu être abordés.

Ce temps d'échanges et de visites sur le terrain, nous a permis de conforter notre position de "petite ville de demain". La visite de Monsieur le Préfet s'est terminée par la conviction et le souhait partagés de travailler ensemble pour porter et faire aboutir les projets communaux.

Visite de Monsieur le Ministre



Le 24 Août, le conseil municipal a accueilli Joël Giraud, Secrétaire d'Etat à la cohésion des territoires et à la ruralité, venu inaugurer le premier pylône 4G déployé dans le cadre du « new deal » numérique dans le Cantal, en présence de Monsieur le Préfet, Vincent Descoeur, Député, Stéphane Sautarel, Sénateur, Bruno Faure, Président du Conseil départemental et Marc Sepchat, Vice Président du Pays de salers et des représentants des différents opérateurs de télécommunication.

Avec la fibre, le déploiement de la 4G multi-opérateurs facilitera les échanges Très Haut Débit et diminuera les zones blanches, programme qui complète les actions du Département et de la Région.

Un avantage pour notre tissu commercial, artisanal, associatif mais aussi pour le développement du télétravail permettant ainsi d'accueillir une nouvelle population et de nouvelles entreprises, qui, grâce à ces nouvelles technologies, pourront s'implanter dans nos territoires ruraux.

La ruralité, un avantage pour tous !

Lors de cette inauguration, le pylône étant situé dans l'enceinte du complexe du Moulin à Vent, une remise symbolique et sympathique du maillot de rugby au secrétaire d'état a été officiée par les présidents du club.

Monsieur le Maire a d'ores et déjà repris rendez vous avec Monsieur le Ministre pour une prochaine rencontre sur notre commune !

CENTRE COMMUNAL D'ACTION S SOCIALES

QU'EST-CE QU'UN CCAS ?

Un centre communal d'action sociale ou CCAS est un établissement public chargé d'exercer les compétences détenues par la commune en matière d'action sociale. C'est le deuxième organisme social le plus connu des Français, derrière les caisses d'allocations familiales. L'administration de cette structure est assurée par un conseil d'administration présidé par le maire et composé, pour moitié, d'élus de la commune et, pour moitié, de personnes nommées pour leurs compétences. Cet organisme intervient à l'échelon local et sa compétence s'exerce sur le seul territoire de la commune.

A QUI S'ADRESSE LE CCAS ?

Le CCAS est une structure de proximité qui s'adresse à tous les habitants de la commune, de la petite enfance aux personnes âgées. Cet organisme fournit en effet des renseignements et des services à divers publics. Il a pour mission de répondre aux besoins sociaux de l'ensemble de la population : des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.

QUEL EST LE RÔLE DU CCAS ?

Le CCAS mène une action générale de prévention et de développement social. L'aide sociale légale est, de par la loi, sa seule attribution obligatoire mais il dispose d'une grande liberté d'intervention pour mettre en œuvre la politique sociale de la commune.



LES ACTIONS SUR 2021

- Etude de dossiers de demandes d'aide
- Suivi de l'avancée des travaux de la placette Maison d'Artisan d'Art en collaboration avec la Mairie
- Attribution de subventions pour associations caritatives
- Mise en place d'ateliers de GYMNASTIQUE POUR SENIORS en collaboration avec Siel bleu, à la salle des fêtes de SAINT-CERNIN les MERCREDIS, de 16H à 17H (Détente et Ambiance Assurées)
- Mise en place d'un atelier "Redansons dans nos campagnes" qui, faute de participant, a été supprimé.
- Participation aux voyages de fin d'année des écoles Maternelles et Primaires (financement des transports)
- Participation au financement du voyage à Val Thorens pour les collégiens à hauteur de 50€ par famille domiciliées à St Cernin.
- Distribution de bons d'achat auprès des personnes de plus de 74 ans domiciliées sur la commune et inscrites sur la liste électorale.
- Décoration des enveloppes par les enfants dans le cadre de la distribution des bons d'achat aux personnes âgées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

LE STADE DU MOULIN A VENT

Le Pays de Salers compte sur son territoire ce club fédérateur d'hommes et véhiculant une image forte des valeurs du Pays de Salers.

Un des axes de la politique sociale de la Communauté de Communes a toujours été le soutien à la pratique sportive et le maintien du tissu associatif : gage de dynamisme d'un territoire.

Le Stade du Moulin à Vent sur la commune de St Cernin est un lieu de pratiques sportives mais les infrastructures d'accueil précédentes ne permettaient pas d'envisager d'évolutions sur le site. Aujourd'hui, le lieu a été complètement restructuré offrant un équipement innovant inscrit dans une démarche de développement durable.

Le stade du Moulin à Vent est un atout indispensable, avec la volonté de le faire évoluer pour en faire une vitrine du Pays de Salers.

Ainsi la restructuration a été envisagée d'emblée comme un stade de catégorie C pour prétendre à un certain niveau de qualification.

LES TRAVAUX

La réalisation de cette construction plus spacieuse peut accueillir différents publics, elle a remplacé les tribunes, les vestiaires et le club house vieillissants et datant de plus de 60 ans.

Pour répondre aux standards actuels, notamment en termes de sécurité ce sont des espaces pratiques, conviviaux et entièrement accessibles aux PMR qui ont été conçus :

- Des douches et des vestiaires fonctionnels,
- Des tribunes pouvant accueillir 330 personnes pour permettre une grande flexibilité,
- Un espace de vie donnant sur une baie vitrée, spacieux et accueillant pour les rassemblements festifs, destiné aussi à accueillir réceptions et réunions pour une capacité de 200 personnes,
- Une cuisine semi-professionnelle où des prestations de restauration pourront être assurées,
- Une salle de réunion pour 40 personnes : spacieuse, pour permettre aux associations de se réunir, d'accueillir leurs adhérents, de partager des projets.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût du projet = 1 679 000.00 € HT

DETR = 375 311.00 €

FEADER = 248 864.06 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL = 183 000.00 €

DSIL = 70 000.00 €

Autofinancement CC = 801 824.94 €

GESTION

La Communauté de communes du Pays de Salers, propriétaire des installations mettra gratuitement à disposition de la Mairie de St Cernin les bâtiments. Une convention sera bientôt signée entre les deux structures afin de permettre à la commune d'assurer la gestion et l'entretien des locaux.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS



INAUGURATION

Le vendredi 06 août 2021, la Communauté de communes du Pays de Salers, la commune de St Cernin et le Racing club St Cernin, organisaient l'inauguration du stade du Moulin à Vent.

Cet évènement était l'occasion d'accueillir le premier match amical de la saison du Stade Aurillacois l'opposant au Sporting Union Agenais.

En présence de Charbel ABOUD sous-préfet d'Aurillac, Vincent DESCOEUR député, Bernard DELCROS sénateur, Bruno FAURE président du CD, Pierre MENNESSON président de la CCPS, André DUJOLS maire de St Cernin, les présidents actuels Philippe LAFON et Pierre CHAUVET et passés du RCSC, fondateurs du club et partenaires ...ont dévoilé la plaque inaugurale. Malgré l'obligation de pass sanitaire à l'entrée, le Racing Cluc St Cernin a totalisé 2 500 entrées.

ANIMATIONS SPORTIVES



Depuis 13 ans, la Communauté de communes propose durant les petites (hiver, printemps et toussaint) et grandes vacances scolaires (été) des animations pour les jeunes entre 2 et 18 ans.

Exception faite cette année pour les vacances d'hiver (animations à la neige) et les vacances de printemps (annulation covid), la participation sur la commune de St Cernin est positive.

En effet, en 2021 ce sont 65 jeunes qui ont participé à 8 animations.

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DE REVITALISATION RURALE (OPAH-RR)

Le programme « OPAH-RR du Pays de Salers » a pour vocation, à long terme, d'accueillir de nouveaux habitants, de participer à la production d'un parc durable et économe en énergie, de lutter contre l'habitat indigne et dégradé, de favoriser le maintien à domicile de nos aînés et de promouvoir le développement d'une offre locative de qualité.

La Communauté de Communes a retenu l'association OCTEHA.

N'hésitez pas à la contacter au 07.50.56.69.44 ou 07.50.59.91.27 ou par mail : habitatcantal@octeha.fr ou habitat15@octeha.fr.

Octeha est à votre écoute et ils ne manqueront pas de venir vous rencontrer.



PERMANENCES À SAINT-CERNIN

SALLE SOUS LA MÉDIATHÈQUE

Mardi 22 février 2022 de 14h à 15h

Mardi 24 mai 2022 de 14h à 15h

Mardi 23 Août 2022 de 14h à 15h

Mardi 22 novembre 2022 de 14h à 15h

S.I.E.T.O.M. (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES)

Les colonnes de tri ne sont pas des poubelles ou l'on peut mettre tout et n'importe quoi! Le tri implique des consignes à respecter scrupuleusement. Il est vrai que malheureusement, les consignes en matière de tri sélectif ne sont pas toujours les mêmes suivant les territoires, ce qui ne facilite pas la tâche des usagers. **Mais il faut savoir que les erreurs de tri ont un surcoût non négligeable pour la collectivité qui sera tôt ou tard répercuté sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.**

ZOOM SUR LA COLONNE DES EMBALLAGES MÉNAGERS LES 10 ERREURS DE TRI À ÉVITER



Barquettes alimentaires



Sacs en plastique de terreau, de croquettes pour animaux, ...



Films en plastique enveloppant les packs d'eau



Barquettes de jambon



Barquettes en polystyrène



Pots de yaourt



Barquettes de viennoiseries



Cartons



Bidons de pétrole



Bâches en plastique

LES FLACONS ET BOUTEILLES EN PLASTIQUE DOIVENT ÊTRE VIDES AVANT D'ÊTRE JETÉS DANS LA COLONNE

STOP AUX INCIVILITÉS...



Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que la chaussée ou tout autre endroit ne devienne pas des toilettes publiques.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections de son animal sur le domaine public communal.

De son côté, la commune a fait installer plusieurs bornes de propreté : distributeur de sachets pour ramassage et poubelle en dessous (place de l'église, enclos municipal, parc de la mairie).

Espérons qu'à leur proximité, ces bornes de propreté remplissent leur fonction et que les possesseurs de chiens prennent leur responsabilité !

Le non ramassage des déjections de son chien fait encourir à son maître une amende de 35€, sur la base de l'article R632-1 du code pénal.

ETAT CIVIL

Depuis la loi RGPD, nous ne pouvons plus diffuser le détail des actes d'état civil comme nous le faisons. Elle précise que les données personnelles enregistrées aux fins d'inscription d'un acte sur le registre de l'état civil ne peuvent être utilisées par les élus municipaux à des fins de messages, de félicitations ou de condoléances ou publiées dans la presse.



DÉMATÉRIALISATION

A partir du 1er Janvier 2022, toutes les demandes d'urbanisme (Permis de Construire, Déclarations Préalables, Certificats d'urbanisme) pourront être déposées en mairie par voie électronique via l'adresse générale de la mairie : mairie@saint-cernin.fr (possibilité d'utiliser le lien dans l'onglet contact du site de la commune : www.saint-cernin.fr).

Le dépôt des dossiers en format papier reste toujours possible.

RECENSEMENT CITOYEN



BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE



BIENTÔT 16 ANS ? PENSEZ AU RECENSEMENT !

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement.

L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment).

RECENSEMENT DE LA POPULATION À PARTIR DU 20/01/2022 :



Organisé par l'INSEE en partenariat avec les communes, le recensement de la population permet d'établir la population officielle de chaque commune et fournit les informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, qualité de logement,

3 agents recenseurs (CHEYVIALLE Marine, LARROUMETS Diane et MARCOMBE Yvonne) ont été recrutés : c'est l'un de ces agents (muni d'une carte tricolore) qui vous transmettra, en main propre ou directement dans votre boîte aux lettres, la marche à suivre.

La réponse aux questionnaires de recensement est obligatoire et le remplissage de ces derniers devra se faire de préférence par internet sur : le-recensement-et-moi.fr

MOUVEMENT DE PERSONNEL



Adjoint technique de première classe, Jean Claude DELSOL a fait valoir ses droits à la retraite. Vendredi 1er octobre dernier, André DUJOLS, maire de Saint-Cernin, a tenu à honorer M. Jean Claude DELSOL, accompagné de sa famille, du personnel municipal, des adjoints et conseillers municipaux, des membres du CCAS mais aussi de Gilbert CLAUX, ancien maire.

Le 1er élu a tout d'abord retracé son parcours professionnel au sein de la commune, qui débutait en 1984 par le poste de journalier. Le 01/01/1987, Jean Claude était titularisé au poste d'agent technique. Et sa carrière s'est poursuivie dans cette même fonction jusqu'au 1er octobre dernier, date à laquelle l'heure de la retraite a sonné.

"Jean-Claude, une personne très appréciée par tous ses collègues à qui il a su transmettre ses compétences au fil des années. Il est certain que tu manqueras à tes collègues » a tenu à souligner le 1er élu de la commune. « Je te félicite à nouveau pour ta droiture, ta rigueur, ta disponibilité, ta discrétion, mais aussi la qualité et la régularité de ton travail ». « Une retraite bien méritée, après 35 années passées au service de la population dorientienne », que chacun lui a souhaité la plus longue possible. Une nouvelle période de vie, dont Jean Claude va pouvoir profiter pleinement auprès de son épouse Yvette, ses enfants Jérôme, Sonia et Guillaume, ainsi que sa petite fille Anna.

S'occuper de sa maison, bricoler ses voitures, passer de bons moments avec sa famille, ses amis, voilà de sympathiques activités qui l'attendent dorénavant. C'est au nom du conseil municipal que le maire a eu également le plaisir de lui remettre un cadeau personnalisé ainsi qu'un bouquet à son épouse, tout comme l'ont fait ses collègues.

L'heureux retraité n'a pas manqué de remercier chaleureusement les participants et s'est dit " très touché par toutes ces attentions". Un brin d'émotion quand Jean Claude a évoqué son parcours au sein de la collectivité. Cette sympathique soirée s'est achevée autour d'une agréable collation pour partager le verre de l'amitié.



Après 12 années de bons et loyaux services en tant que secrétaire de mairie, Aurélien ROUCHY a rejoint la mairie de Mauriac pour un poste de responsable des ressources humaines. Une belle évolution de carrière ! Nous la remercions vivement pour sa collaboration, son professionnalisme, ses engagements au sein de notre commune.

Nous lui souhaitons une belle réussite dans ses nouvelles fonctions !!!

Pour la remplacer, nous avons recruté Laure MAGNE, qui a travaillé en doublon avec Aurélien pendant le mois de janvier. Nous lui souhaitons la bienvenue et de suivre le même chemin que son prédécesseur à ce poste...

Cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir deux nouveaux agents au sein de notre collectivité, Aurore DELPUECH et Elsa LECLERC.



Aurore DELPUECH vient de l'école de Naucelles où elle exerçait déjà les fonctions d'agent scolaire. Les enfants ont le plaisir de la retrouver dans les classes et sur le service périscolaire.




Elsa LECLERC est en service civique jusqu'en mai 2022. Elle a pour mission de développer le lien social, mais aussi l'accompagnement et la communication auprès de nos jeunes.

INFORMATIONS UTILES ET SERVICES




MAIRIE DE SAINT-CERNIN

10, rue de la Mairie - 15310 SAINT-CERNIN

 04 71 47 60 09

 mairie@saint-cernin.fr

 www.saint-cernin.fr

 Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 14h à 17h



MEDIATHEQUE

14, rue de la Mairie
15310 Saint-Cernin
04 71 47 62 85

mediatheque.saintcernin@gmail.com



AGENCE POSTALE COMMUNALE

10, rue de la Mairie
15310 Saint-Cernin
04 71 62 36 73

Du lundi au samedi
de 9h à 12h30



ECOLE PUBLIQUE - SERV. PERISCOLAIRES

4, rue des Ecoles
15310 Saint-Cernin
04 71 47 63 40

elem15.st-cernin@ac-clermont.fr



SIVU DE LA DOIRE

10, rue de la Mairie
15310 Saint-Cernin

04 71 47 87 92 (secrétariat)
05 53 54 60 38 (dépannage)

Les lundis, jeudis et vendredis
de 14h à 17h



PAYS DE SALERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Place du Château
15140 Salers

04 71 40 72 09

www.pays-salers.fr



SIETOM

Enlèvement et Traitement
des Ordures Ménagères

Place du Château
15140 Salers

04 71 69 43 42

sietom2@wanadoo.fr

PERMANENCES DE SERVICES EXTÉRIEURS

- Assistante Sociale => Tous les mardis après-midi sur RDV au 04 71 68 00 78
- Mission Locale => Tous les 15 jours le mardi après-midi sur RDV au 04 71 45 60 35
- PMI => Un jeudi matin par mois sur RDV au 04 71 46 20 47
- Relais Petite Enfance du pays de Salers => Ateliers d'éveil gratuits ouverts aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, assistantes maternelles...Contact au 04 71 40 02 93
- Les Restos du Cœur => Tous les 15 jours le mardi de 15h30 à 16h30 depuis le 8 décembre 2020.
Contact 04 71 43 28 05 ou 04 71 48 85 64